

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 avril 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

OBJET : En réponse à votre demande d'accès à l'information du 14 avril 2026

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 14 avril dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

- 1. Pour chaque établissement du réseau (CISSS, CIUSSS, CH, Instituts, établissements nordiques), la liste des EÉSAD vers lesquelles des usagers ont été référés depuis 2025;**

Après vérification, nous vous confirmons que l'ICM ne possède pas une telle liste. Lorsqu'une situation le requiert, les services concernés cherchent à la pièce, à proximité du lieu de résidence d'un patient qui aurait besoin d'un type de ressource en particulier.

- 2. Pour chaque établissement du réseau (CISSS, CIUSSS, CH, Instituts, établissements nordiques), copie des contrats actuellement en vigueur liant l'établissement à une EÉSAD, incluant leurs annexes.**

Après vérification, nous vous confirmons que l'ICM n'a actuellement, aucun contrat en vigueur liant notre établissement à une EÉSAD.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information